

Épalinges, le 19 mai 2026

**Éléments complémentaires de réponse concernant le préavis n°11/2026 relatif à l'interconnexion en fibre optique et renouvellement des équipements informatiques**

La Municipalité souhaite apporter un complément à la suite de la lecture du rapport de la commission ad'hoc.

En effet, à sa lecture, il est constaté que les propos de M. Pittet, échangés en toute confiance et totale transparence avec le Président de la commission ad'hoc, ont été restitués de façon incomplète ce qui en déforme leur substance et fausse les débats. Cela concerne en particulier la phrase en page 4, à savoir :

*« Sur le point concernant l'obligation des travaux de fibre optique pour commencer la collaboration avec Pully, M. Pittet a informé le président de la commission que ce n'était pas obligatoire, contrairement à ce qui transparait dans le pré-rapport de la CoFin. Ce sera nécessaire à terme, M. Pittet se vantant même d'avoir raccordé une église à Pully ».*

En effet, bien que M. Pittet ait indiqué que ces travaux de fibre optique (ci-après FO) n'étaient pas obligatoires pour débuter la collaboration immédiatement, cela ne signifiait pas qu'ils n'étaient pas indispensables mais simplement qu'ils devaient faire l'objet d'une analyse plus approfondie en fonction des opportunités, de l'urgence du besoin et de la nécessité d'une saine synchronisation avec les autres chantiers communaux afin de réduire les coûts.

Il a été précisé que dans tous les cas, ces travaux ne pouvaient être réalisés d'un bloc pour des raisons évidentes de logistique et de planification. M. Pittet a également ajouté qu'il comprenait la volonté de la commission de réduire le montant alloué à la FO dans le cadre de ce préavis et qu'il pouvait s'y aligner.

Toutefois, il a également été relevé que cela impliquerait dans tous les cas, la présentation ultérieure d'un nouveau préavis pour le financement de l'amélioration du réseau.

Au sujet du raccordement de l'église à Pully, le rapport de la commission ad'hoc mentionne cet élément en omettant l'ensemble des explications qui ont été communiquées. En effet, M. Pittet a simplement partagé un exemple des réflexions entreprises à Pully et citait les travaux de FO effectués sur l'Avenue C.-F. Ramuz à Pully.



Dans ce contexte, la Ville de Pully devait réaliser le raccordement de différents bâtiments scolaires le long de cette avenue. Dès lors, la Ville de Pully a profité de l'occasion pour relier d'autres bâtiments plus modestes, comme l'église, qui se trouvaient à proximité car cela ne générerait que des coûts très modestes au regard des coûts de location des lignes cuivre louées à l'époque auprès de Swisscom pour connecter les différents équipements présents dans ces bâtiments (alarmes, détection incendie, téléphonie, régulation chauffage, contrôle d'accès, etc.).

La Municipalité profite également de revenir sur la question d'un commissaire sur la Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques (LMETA) et souhaite rappeler que le champ d'application de cette loi ne concerne que l'administration fédérale et non pas les cantons et les communes (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2023/682/fr>).

En ce qui concerne les coûts opérationnels, la Municipalité confirme qu'il n'existe aucun comparatif entre communes dans ce domaine, comme d'ailleurs dans la plupart des autres domaines d'activités communales. La raison est simple : une comparaison limitée aux coûts ne tient pas compte des disparités entre les différentes communes, telles que le périmètre des métiers couverts et services fournis, la qualité et le niveau de maturité du système d'information ou encore la résilience en matière de sécurité et la capacité de reprendre l'activité après un incident grave.

La simple comparaison du budget actuel de la Commune d'Épalinges avec ceux de la plupart des communes de taille identique ou supérieure laisserait croire que la Commune d'Épalinges est particulièrement efficace en la matière, ce qui n'est malheureusement pas la réalité.

Ce type de comparaison purement financière équivaldrait à comparer des pommes avec des poires comme dit l'expression. De plus, peu de communes centralisent leurs coûts informatiques en un seul chapitre comme le fait la Ville de Pully, et il n'est pas rare que de nombreux coûts de cette nature soient disséminés dans les différents chapitres de l'administration comme c'est actuellement le cas à Épalinges.

La Municipalité profite également de faire part de son grand étonnement quant au fait que certains commissaires s'autorisent le droit de contacter directement des prestataires au nom de la Commune d'Épalinges alors qu'il s'agit d'une prérogative de l'Exécutif et qui plus est, en citant la Ville de Pully sans aucune légitimité. Dans ce contexte, il est également étonnant que ces prestataires puissent affirmer pouvoir assurer une prestation équivalente à 50% du prix budgété par la Ville de Pully, sans transiger sur le niveau de sécurité, alors qu'ils ne connaissent absolument aucun des détails des prestations fournies.

C'est d'autant plus étonnant lorsque l'on sait que les 2/3 des coûts de fonctionnement annoncés sont composés essentiellement de maintenance pour des logiciels et produits du marché pour lesquels des appels d'offres ou des mises en concurrence en bonne et due forme ont été réalisés par la Ville de Pully.

Tant la Municipalité d'Épalinges que la Ville de Pully seraient d'ailleurs enchantées de connaître ces prestataires mystérieux qui, bizarrement, n'ont jamais proposé de telles conditions exceptionnelles dans le cadre des appels d'offres et autres sollicitations. Serait-ce les mêmes prestataires qui officient dans certaines communes de suisse romande qui ont eu le malheur de faire la une de la presse à la suite de cyberattaques ces dernières années ?

Aujourd'hui, il est nécessaire de rappeler la réalité de la résilience quasi absente du système d'information de la Commune d'Épalinges :

- Une infrastructure serveur unique localisée sur un seul site ne permettant pas une reprise d'activité après un sinistre de toute nature dans un délai raisonnable. Ainsi dans le contexte actuel, il faut s'attendre à de nombreuses semaines pour envisager disposer d'équipement de remplacement afin de reconstituer l'infrastructure endommagée ;
- Des sauvegardes effectuées mais sans aucune garantie sur leur consistance et aucune mesure pour les protéger lors d'une cyberattaque ;
- Un niveau de sécurité extrêmement faible ;
- Un réseau informatique déficient et instable, offrant des performances dégradées avec des coupures internet régulières et générant des pannes et alertes sur des équipements connectés tels que la détection incendie pouvant occasionner des réserves en cas de sinistre.

La Municipalité souhaite également revenir sur un terme fréquemment repris lors des débats de la commission, le mot « souveraineté ». Fort des constats actuels, peut-on vraiment croire et penser que la Commune d'Épalinges dispose d'une quelconque souveraineté ?

La Municipalité a jugé suffisamment critique et urgent de trouver une solution pérenne et efficace au vu de la situation précitée. Elle est convaincue que la collaboration avec la Ville de Pully est la meilleure solution pour accélérer sa transformation et rattraper le retard conséquent accumulé au cours de ces dernières années. Elle est persuadée qu'elle gagnera en souveraineté en collaborant efficacement avec une commune comme la Ville de Pully, qui partage les mêmes besoins, les mêmes préoccupations et qui doit satisfaire aux mêmes exigences légales et économiques, contrairement à un prestataire du marché.

Il est illusoire de laisser croire que la Commune d'Épalinges pourrait assumer seule cette transformation qui nécessitera des investissements encore plus importants dans une voie individuelle avec une résilience équivalente. De plus, cela ne permettra pas de corriger cette situation dans des délais rapides, exposant ainsi encore longtemps la Commune à des risques importants.



# Épalinges

Commune

Aujourd'hui, le Service des systèmes d'information de la Ville de Pully possède des compétences et une expertise largement reconnue dans le canton et en Suisse romande. Il est à l'origine de plusieurs projets de développement de solutions mutualisées qui ont été adoptées ensuite par de nombreuses autres communes. Il assure déjà la mutualisation de ces services avec plusieurs entités qui en sont totalement satisfaites. La plus ancienne de ces collaborations est la Commune de Belmont-sur-Lausanne qui aura 30 ans en 2027.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

La Municipalité d'Épalinges